

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 9 janvier 2012 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Hugues Grégoire, Denis Ferland, Rhéol Bissonnette, Normand Payeur, Gabriel Savoie formant quorum sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes du 5 et 12 décembre 2011.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport des conseillers.
9. Rapport de l'inspecteur.
10. Demande d'aliénation et de lotissement à la CPTAQ : M. David Morin.
11. Adoption du règlement 298.
12. Complément à la résolution 226-12-11 (demande de Sébastien Gagné à la CPTAQ).
13. Engagement du directeur du service incendie, assistants et garde-feu pour 2012.
14. Engagement de l'inspecteur municipal pour 2012.
15. Engagement de la directrice générale/secrétaire-trésorière pour 2012.
16. Résolution fixant le tarif au kilomètre lors de déplacement.
17. Résolution fixant le salaire 2012 de la brigadière.
18. Adhésion à la COMBEQ 2012.
19. Adhésion à l'ADMQ 2012.
20. Contrat entretien ménager centre culturel.
21. Tarifs 2012 location centre culturel.
22. Tarif 2012 location centre culturel Club La Gaieté.
23. Nomination du maire suppléant.
24. Adhésion à GROBEC 2012-2013.
25. Facturation eau potable 2012.
26. Réaménagement du bureau municipal et du centre culturel: suite.
27. Nomination de deux représentants municipaux au sein du C.A. de l'OMH.
28. Projet règlements municipaux applicables par la Sûreté du Québec.
29. Location photocopieur avec Xerox.
30. Offre de SEBCI pour abat-poussière 2012.
31. Résolution engagement de pompiers (2009).
32. Consultation sur la Politique nationale de la ruralité.
33. Suivi conformité installations sanitaires des résidences hors p.u.
34. Formation Combeq et espaces clos.
35. Répartition des responsabilités des élus.
36. Varia.
37. Fermeture de l'assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

001-01-12

Proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 5 DÉCEMBRE 2011

002-01-12 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

ADOPTION DES MINUTES DU 12 DÉCEMBRE 2011

003-01-12 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 décembre 2011 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rhéol Bissonette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

M. Chabot fait un bref retour sur le procès-verbal du 5 décembre.

LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

004-01-12 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	12 851.08 \$
Incendie :	25 287.05
Voirie :	4 163.71
Hygiène du milieu :	25 919.79
Urbanisme :	2 149.09
Loisirs :	4 193.28
Salaires du mois :	36 923.98
Paiements directs :	2 578.88

TOTAL	114 066.86 \$
-------	---------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

005-01-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

006-01-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 95 \$ (par enfant) soit remis à quatre familles à titre de remboursement des frais de glace qui leur sont chargés étant donné que leurs jeunes pratiquent ce sport dans une municipalité dont ils sont non-résidents.

M. Jacques Nadeau demande s'il serait possible de faire la demande pour que le ministère des Transports installe un quatre STOP à l'Intersection des routes 269-271 et des Chutes.

RAPPORT DES CONSEILLERS

M. Gabriel Savoie

Comité famille : Mme Peggy Barber a été engagée pour le montage des pochettes des nouveaux arrivants. Un suivi sera fait suite aux réunions-déjeuners qui ont eu lieu en 2011 avec le CLSC. Une réunion est prévue avec le comité famille et le comité des Loisirs.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

007-01-12

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a informé le Conseil municipal du mauvais entretien des chemins d'hiver et par le fait même qu'il a reçu plusieurs plaintes depuis le début de la saison hivernale;

ATTENDU QU'il a informé le Conseil qu'il doit régulièrement appeler l'entrepreneur afin de remédier ou corriger des situations;

ATTENDU QUE le Conseil juge inconcevable qu'il doit appeler l'entrepreneur aussi fréquemment étant donné que ce dernier a conclu un contrat de déneigement, d'épandage d'abrasifs et d'entretien hivernal pour une période de trois ans;

ATTENDU QUE l'entrepreneur n'en est pas à son premier contrat d'entretien d'hiver et qu'il est censé connaître le territoire de Saint-Jacques-de-Leeds en fonction des changements climatiques, des précipitations, de la nature de celle-ci, etc.;

ATTENDU QUE le Conseil municipal s'attend à ce que l'entrepreneur respecte les clauses et exigences du contrat et s'assure que les travaux liés audit contrat soient exécutés selon les règles de l'art;

ATTENDU QUE les plaintes sont les suivantes :

24 nov. 2011	route des Chutes	sablage
2 déc. 2011	route des Champs Fleuris Rang 6 Ouest	sablage sablage
3 déc. 2011	route 216 Ouest	sablage
8 déc. 2011	rang 10 rang 11	déneigement et sablage déneigement et sablage

9 déc. 2011	rang 6 Route des Érablières	sablage sablage
22 déc.	rang 7	sablage
26 déc. 2011 (pas de camion de disponible étant donné que les 2 camions étaient brisés)		déneigement
3 janv. 2012	rang 6 Ouest	sablage
5 janv. 2012	rang St-Pierre Rang 11 Rang 7	déneigement et sablage déneigement et sablage déneigement et sablage

ATTENDU QU'au point 2 de l'appel d'offres, il est mentionné que l'entrepreneur se doit d'avoir en sa possession et en bon état de fonctionner l'équipement requis pour l'exécution des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité informe l'entrepreneur qu'elle verra à ce que l'article 21, cité ici-bas, du contrat relatif à l'entretien d'hiver des chemins soit respecté;

QUE les mandataires cités dans l'appel d'offres soient autorisés à entreprendre les procédures pouvant mener à la correction des situations;

QU'après trois avis écrit tel que mentionné dans l'article 21, le Conseil en sera avisé et une évaluation sérieuse du contrat versus son respect par l'entrepreneur sera fait.

« **Article 21 : Qualité d'exécution**

À défaut par L'ENTREPRENEUR de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions de la présente convention ou si, dans l'opinion du conseil, L'ENTREPRENEUR néglige ou ne procède pas avec diligence suffisante au déneigement et déglacage des chemins ou à un entretien convenable, LA MUNICIPALITÉ, après un avis écrit transmis par courrier recommandé à L'ENTREPRENEUR, pourra faire exécuter le travail qui aurait dû être fait et ne l'a pas été par un tiers et en retenir le coût sur les paiements dus à L'ENTREPRENEUR, ou en obtenir le remboursement de la caution ou de toute autre façon.

En aucun cas, cependant, l'intervention par LA MUNICIPALITÉ n'aura pour effet de dégager L'ENTREPRENEUR des responsabilités qui lui sont imposées par le présent contrat. »

**DEMANDE D'ALIÉNATION ET DE LOTISSEMENT À LA CPTAQ :
M. DAVID MORIN**

008-01-12

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds a pris connaissance de la demande d'autorisation de Monsieur David Morin, laquelle consiste essentiellement en une demande d'aliénation et de lotissement, afin d'acquérir une superficie de 18.82 hectares de la Société Econo-Cel Enr.,

ATTENDU QU'EN conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds doit donner un avis relativement à la demande d'autorisation adressée par Monsieur David Morin,

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande d'autorisation,

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les possibilités d'utilisation des lots à des fins agricoles et celles des lots voisins, compte tenu du fait que la vocation des lots demeure inchangée,

ATTENDU QUE l'homogénéité du milieu ne sera pas modifiée, altérée et déstructurée, compte tenu du fait qu'aucune demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'est demandée,

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'est pas incompatible avec l'agriculture, vu que les activités agricoles actuelles seront maintenues, donc aucune partie de lot cultivable ne sera soustraite de l'agriculture,

ATTENDU QUE la demande d'autorisation n'est pas incompatible avec l'agriculture dans le secteur où elle se trouve et ne crée pas de contraintes relativement à l'application des lois et règlements en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale, le bâtiment agricole actif le plus rapproché de la partie visée est à plus de mille (1000) pieds de distance,

ATTENDU QUE la demande d'autorisation ne déstabilisera pas d'aucune façon la pratique harmonieuse de l'agriculture dans le secteur, à court et à long terme et que dorénavant, il existera deux entités agricoles différentes qui constitueront des propriétés foncières suffisantes pour pratiquer l'agriculture, au sens de l'article 62(8) de la Loi, l'une étant une entreprise d'élevage et l'autre une entreprise acéricole,

ATTENDU QUE l'article 61.1 ne trouve pas son application dans le cadre du présent dossier,

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas les ressources eau et sol, puisque celles-ci seront respectées en conformité avec la réglementation municipale,

ATTENDU QUE la demande d'autorisation est conforme aux règlements municipaux et qu'elle ne contrevient à aucun de ces derniers.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds appuie la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Monsieur David Morin.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 298

009-01-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement 298 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses du maire soit et est adopté.

COMPLÉMENT À LA RÉSOLUTION 226-12-11 - DEMANDE DE M. SÉBASTIEN GAGNÉ À LA CPTAQ

010-01-12 **ATTENDU QUE** M. Sébastien Gagné désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation pour une utilisation à une fin autre qu'agricole d'une partie du lot 4 448 923 du rang 8 du Canton de Leeds, dans la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant environ 0.8 hectare en superficie;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée ne nuira en aucun point aux activités agricoles environnantes des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la partie de lot visé est très escarpé et de par la petite superficie demandée, ne met pas la viabilité de la ferme, dont il serait détaché, en danger;

ATTENDU QUE cette partie de lot n'est pas propice, justement de par sa superficie et son relief, à de la culture fourragère ou autre;

ATTENDU QUE cette partie de lot représente une partie de l'ancien chemin;

ATTENDU QUE l'autorisation qui peut être accordée n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activités agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne comporte aucun élément susceptible d'amplifier les contraintes et effets résultant de l'application des lois relatives à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la partie de lot visé par la demande ne met pas en cause l'homogénéité des terres dans le secteur;

ATTENDU QUE l'établissement d'une clinique vétérinaire sur le territoire de la Municipalité n'est qu'un avantage pour tous les producteurs de Saint-Jacques-de-Leeds et de la région;

ATTENDU QUE le lot distinct qui sera créé, suite au morcellement de la propriété mise en cause, sera conforme à la réglementation municipale existante;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis

positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant une partie du lot 4 448 923 du rang 8 ayant une superficie d'environ 8 000 mètres carré.

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, tel que requis par la Loi, qu'il existe peu d'espaces disponibles pour les fins recherchées à l'intérieur de sa zone non agricole.

QUE cette résolution annule la résolution 226-12-11 adoptée le 5 décembre 2011.

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE, ASSISTANTS ET GARDE-FEU POUR 2012

011-01-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Roger Gosselin soit engagé à titre de directeur du service incendie et garde-feu pour l'année 2012 au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE M. Germain Payeur soit engagé à titre d'assistant du directeur, au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE M. Yvon Payeur soit engagé à titre d'assistant – secteur Saint-Pierre-de-Broughton - au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE MM. Jérôme Fillion, Jean Bolduc et Dominic Boulet soient engagés à titre d'officiers au salaire² de base fixé par le conseil municipal.

QUE les salaires horaires du directeur du service incendie et ses deux assistants ainsi que des pompiers volontaires, autre que ceux déjà mentionnés, soient selon le salaire² horaire fixé par le conseil municipal

QUE les frais de déplacement occasionnés dans le cadre de leur fonction soient remboursés au taux de 0.43 \$/Km.

QUE copie de cette résolution soit envoyée aux municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton pour adoption par leur conseil respectif.

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

ENGAGEMENT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR 2012

012-01-12

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Germain Payeur soit engagé à titre d'inspecteur municipal pour La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds au salaire² horaire fixé par le conseil municipal et il a droit à deux (2) semaines de vacances.

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR 2012

013-01-12 Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Nathalie Laflamme soit engagée à titre de directrice générale/secrétaire-trésorière pour La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds au salaire annuel brut de 45 500 \$ et elle a droit à quatre (4) semaines de vacances.

RÉSOLUTION FIXANT LE TARIF AU KILOMÈTRE LORS DE DÉPLACEMENT

014-01-12 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif pour les déplacements soit fixé à 0.43 \$ du kilomètre à compter du 1^{er} janvier 2012.

RÉSOLUTION FIXANT LE SALAIRE 2012 DE LA BRIGADIÈRE

015-01-12 Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Lisette Fournier soit engagée à titre de brigadière au salaire² journalier fixé par le conseil municipal.

QU'elle soit rémunérée les journées où ses services sont requis.

² Un document renferme les salaires horaires des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

ADHÉSION À LA COMBEQ 2012

016-01-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds paie l'adhésion de M. Germain Payeur, inspecteur municipal, auprès de la COMBEQ pour 2012 au coût de 265 \$ plus taxes.

ADHÉSION À L'ADMQ 2012

017-01-12 Proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds paie l'adhésion de Mme Nathalie Laflamme, directrice générale/secrétaire-trésorière, auprès de l'ADMQ pour 2012 au coût de 590 \$ plus taxes (adhésion et assurances).

CONTRAT ENTRETIEN MÉNAGER CENTRE CULTUREL

018-01-12 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le contrat d'entretien ménager du centre culturel, accordé à Mme Nathalie Guay en 2009, soit renouvelé pour l'année 2012, aux mêmes tarifs.

TARIFS 2012 LOCATION CENTRE CULTUREL

019-01-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les tarifs 2012 pour la location du centre culturel soient les suivants :

Amicale – réunion - : 100 \$
Amicale – repas et soirée - : 150 \$
Gymnase et cuisine : 200 \$
Gymnase, Amicale et cuisine : 300 \$
Organismes locaux : coût du ménage.

TARIF 2012 LOCATION CENTRE CULTUREL CLUB LA GAJETÉ

020-01-12 Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le tarif 2012 pour la location du centre culturel au Club La Gaieté soit de 600 \$.

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

021-01-12 Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Denis Ferland soit nommé maire suppléant pour les six prochains mois.

ADHÉSION À GROBEC 2012-2013

022-01-12 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 50 \$ soit versé à GROBEC à titre de renouvellement 2012-2013.

FACTURATION EAU POTABLE 2012

023-01-12 Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la taxe reliée à l'eau potable, au montant de 154 \$, ne soit pas facturée sur le compte de taxes 2012 de Monsieur Robert Gosselin et Madame Chantal Moreau pour leur propriété située au 460 Principale.

RÉAMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL ET DU CENTRE CULTUREL : SUITE

024-01-12 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les travaux de réaménagement du bureau municipal entrepris en 2010 se continuent tout en respectant le budget d'entretien 2012 de 5 000 \$.

QUE les salles de bain du Centre culturel soient refaites tout en respectant le budget 2012 qui est de 7 200 \$.

NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU C.A. DE L'OMH

025-01-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds nomme Mme Christine Couture pour siéger sur le conseil d'administration de l'OMH en remplacement de Mme Ginette Gagné ou de M. Denis Ferland.

QUE le conseil nommera une autre personne dès que possible.

PROJET RÈGLEMENTS MUNICIPAUX APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

À suivre.

LOCATION PHOTOCOPIEUR AVEC XEROX

026-01-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité va mettre fin à la location du photocopieur Canon IR-3025 # de série MTV13492 contractée avec l'entreprise Grenco;

QU'elle loue un nouveau photocopieur (WorkCentre 7535) auprès de XEROX aux tarifs suivants :

- Location trimestrielle : 660.56 \$
- Coût par copie noir et blanc : (\$0,009)
- Coût par copie couleur : \$0,075
(prix fixes pour 5 ans)

QUE XEROX rachète le terme du contrat auprès de Grenco.

OFFRE DE SEBCI POUR ABAT-POUSSIÈRE 2012

027-01-12 Proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité accepte l'offre de Sebci au sujet de l'abat poussière offert au coût de 0.312 \$ du litre.

RÉSOLUTION ENGAGEMENT DE POMPIERS (2009)

028-01-12 Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que cette résolution confirme que MM. Hugues Grégoire et Alexandre Malette font partie de la bridage des pompiers volontaires depuis l'année 2009.

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ

M. Denis Ferland assistera à cette tournée de consultation.

SUIVI CONFORMITÉ INSTALLATIONS SANITAIRES DES RÉSIDENCES HORS P.U.

029-01-12 ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a eu le mandat de visiter toutes les propriétés hors périmètre urbain pour s'assurer de la conformité des installations des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux usées reliées aux résidences, chalets, cabanes à sucre;

ATTENDU QUE ces visites sont terminées à 90 % et qu'il a été dénombré que :

- 16 propriétés n'ont aucun système.
- 34 propriétés ont un système mais des travaux doivent être faits pour les rendre conforme.

ATTENDU QUE le conseil juge important que toutes les propriétés hors périmètre urbain aient un système répondant à la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les propriétaires ont jusqu'au 30 novembre 2012 pour rendre conforme leur système d'évacuation et de traitement des eaux usées selon la réglementation Q-2, r. 22 : **Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées** en vigueur.

FORMATION COMBEQ ET LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AUX ESPACES CLOS

030-01-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Denis Ferland et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Germain Payeur soit autorisé d'assister aux formations suivantes :

- **Permis... pas permis...** offert par la Combeq au tarif de 240 \$ le 19 avril à Québec.
- **Santé et sécurité du travail reliées aux espaces clos** les 30 janvier et 1^{er} février 2012 à St-Georges au tarif de 194.15 \$ (sujet à changement selon le nombre d'inscriptions).

QUE les frais de déplacement inhérents à ces formations lui soient remboursés.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS DES ÉLUS ET DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

031-01-12

Proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les responsabilités des élus et de l'inspecteur municipal soient les suivantes :

Philippe Chabot

- Conseil d'administration de la MRC des Appalaches
- Administrateur du conseil d'administration du Groupe de Concertation du bassin versant de la rivière Bécancour (GROBEC)
- Comité de diversification économique de la région de Thetford
- Conseil d'administration du Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Hugues Grégoire

- Conseil d'établissement (école)
- Comité des Loisirs

Denis Ferland

- Pacte rural
- infrastructures comprenant routes, rues, bâtiments et parcs

Rhéol Bissonnette

- Bibliothèque
- Comité consultatif d'urbanisme
- Centre d'accès communautaire Internet
- O.M.H.

Normand Payeur

- Incendie
- Patrimoine

Gabriel Savoie

- Corp. Chemins Craig & Gosford
- Politique culturelle
- Politique familiale
- Accueil des nouveaux arrivants
- PROJET programme des AÎNÉS

Roger Cyr

- Aqueduc / égout

Germain Payeur

- Plan sécurité civile (projet).

VARIA

Aucun point ajouté à cette séance.

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

032-01-12

Proposé par M. Denis Ferland et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21h00.

Philippe Chabot
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que la Municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière